Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-07 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO. 2017-02 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE, AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS SUR LES CONTENEURS UTILISÉS COMME BÂTIMENT EN ZONE AUTRE QUE RÉSIDENTIELLE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée :

QUE le Conseil municipal a adopté à sa séance ordinaire du 7 décembre 2020, le second projet de règlement n° 2020-07 modifiant le Règlement 2017-02 intitulé Règlement de zonage ;

QUE l'objet du second projet de règlement est de répondre à une demande de modification du plan de zonage en permettant la présence de conteneurs utilisés comme bâtiment en zone autre que résidentielle;

QUE l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 permet au conseil de poursuivre le processus de modification du Règlement de Zonage et, dans ce cas, l'assemblée publique de consultation doit être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public et qui a été fait par l'avis public du 5 novembre dernier;

QUE le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation le 7 décembre 2020, et qu'aucune question écrite ne lui a été transmise ;

QUE ce projet de règlement est disponible sur le site internet de la Municipalité ou sur demande par courriel au dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 8e jour du mois de décembre 2020.

Émilie Petitclerc
Directrice générale et secrétaire-trésorière